

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN**  
**ORIENTATION SCOLAIRE ET ACADEMIQUE**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION**

**CODE: 983220S36D1**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2022,**  
**sur avis conforme du Conseil général**

# CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN ORIENTATION SCOLAIRE ET ACADEMIQUE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

## 1. FINALITES DE LA SECTION

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

Le professionnel<sup>1</sup> qui a une fonction ou une mission d'orientation accompagne l'apprenant dans une démarche de découverte progressive de lui-même, dans ses aptitudes, ses projets et ses aspirations. En intelligence collective et en étroit lien avec les compétences disciplinaires enseignées, il exerce une fonction de relais entre l'apprenant, sa construction d'un projet de vie, et sa découverte du monde extérieur (l'environnement citoyen, socio-culturel et socio-économique, les secteurs marchand et non marchand, les métiers, ainsi que les systèmes d'éducation, de formation et de certification).

Il contribue à mettre en place un ensemble cohérent et organisé d'actions (dispositifs et méthodes, outils) destiné à développer la capacité de l'apprenant à faire des choix. Tout en étant attentif aux milieux de vie de la personne et tout en mettant les questionnements de l'apprenant en perspective, il aide la personne à se doter de repères et veille à la poursuite de son cheminement. Dans la lignée du *Pacte d'excellence*, il contribue, à travers des interventions globales, intégrantes et systématiques, à la mise en œuvre de la réussite et de l'équité scolaires, ainsi que de l'ouverture de l'école vers l'extérieur. Il est amené à nouer des partenariats internes ou externes à l'école, et donc à travailler en réseau avec divers acteurs dans le cadre d'un projet d'établissement. Il adopte un comportement éthique et une attitude professionnelle, en étant toujours soucieux de la liberté de choix de la personne.

*Ce certificat vise à permettre aux personnes inscrites, dans le respect des lois, normes, et obligations ; en faisant preuve de neutralité, de respect, d'ouverture et d'intérêt envers les différences ; en adoptant un comportement éthique et une attitude professionnelle, d'/de :*

- ◆ évaluer de manière critique la situation où s'inscrit le dispositif d'orientation scolaire ;
- ◆ concevoir des actions en orientation ;
- ◆ mettre en œuvre des dispositifs d'éducation à l'orientation ;
- ◆ introduire l'éducation à l'orientation au sein des équipes éducatives ;
- ◆ évaluer l'impact des interventions en orientation.

---

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé à titre épique.

## 2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des U.E.	Codification des U.E.	Domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Nombre d'ECTS
Introduction aux théories et pratiques de l'orientation scolaire et académique	SPE	983221U36D1	903		50	3
Maîtrise et traitement de l'information en orientation scolaire et académique	SPE	983222U36D1	903		50	3
Pratiques de l'orientation scolaire et académique	SPE	983223U36D1	903		40	2
Techniques d'aide à l'orientation scolaire et académique	SPE	983224U36D1	903	X	60	4
Méthodologie de l'intervention en orientation dans le cadre scolaire et académique	SPE	983225U36D1	903	X	60	4
Coopération et travail en réseau dans le cadre de l'orientation scolaire et académique	SPE	983226U36D1	903	X	50	4
Epreuve intégrée : certificat d'enseignement supérieur en orientation scolaire et académique	SPE	983220U36D1	903		40/8	4

<b>TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION</b>	
A) nombre de périodes étudiant	<b>350</b>
B) nombre de périodes professeur	<b>318</b>
C) Nombre ECTS	<b>24</b>

### 3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION

Introduction aux théories et pratiques  
de l'orientation scolaire et  
académique  
50p – 3 ECTS

Maîtrise et traitement de  
l'information en orientation scolaire  
et académique  
50p – 3 ECTS

Pratiques de l'orientation scolaire et  
académique  
40p – 2 ECTS

Les techniques d'aide à l'orientation  
scolaire et académique  
60p – 4 ECTS

Méthodologie de l'intervention en  
orientation dans le cadre scolaire et  
académique  
60p – 4 ECTS

Coopération et travail en réseau  
dans le cadre de l'orientation  
scolaire et académique  
50p – 4 ECTS

Epreuve intégrée : certificat d'enseignement supérieur en orientation  
scolaire et académique  
40p – 4 ECTS

#### 4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en orientation scolaire et académique

#### 5. POSITIONNEMENT ET CLASSEMENT DE LA SECTION

SECTEUR	9 - Sciences appliquées		
DOMAINES D'ETUDES	10 – Sciences psychologiques et de l'éducation	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	<b>6</b>
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANCAIS	CREDITS	<b>24</b>

## TABLEAU DE CONCORDANCE<sup>1</sup> RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **20/07/2022**

« Certificat d'enseignement supérieur en  
orientation scolaire et académique »

Date d'application : **Sans objet**  
Date limite de certification : **Sans objet**

Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
98 32 20 S36 D1		Certificat d'enseignement supérieur en orientation scolaire et académique			NEANT
98 32 21 U36 D1	903	Introduction aux théories et pratiques de l'orientation scolaire et académique			NEANT
98 32 22 U36 D1	903	Maîtrise et traitement de l'information en orientation scolaire et académique			NEANT
98 32 23 U36 D1	903	Pratiques de l'orientation scolaire et académique			NEANT
98 32 24 U36 D1	903	Techniques d'aide à l'orientation scolaire et académique			NEANT

<sup>1</sup> Le tableau de concordance n'a aucune portée pédagogique, particulièrement en termes de valorisation des acquis. La concordance vise à maintenir les effets de droits de subventionnement de la formation et les droits statutaires des membres du personnel, malgré la transformation de la section ou de l'unité d'enseignement.

---

## TABLEAU DE CONCORDANCE<sup>1</sup> RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **20/07/2022**

« Certificat d'enseignement supérieur en  
orientation scolaire et académique »

Date d'application : **Sans objet**  
Date limite de certification : **Sans objet**

Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
98 32 25 U36 D1	903	Méthodologie de l'intervention en orientation dans le cadre scolaire et académique			NEANT
98 32 26 U36 D1	903	Coopération et travail en réseau dans le cadre de l'orientation scolaire et académique Carte complexe et gestion administrative de la cuisine			NEANT
98 32 20 U36 D1	903	Epreuve intégrée : certificat d'enseignement supérieur en orientation scolaire et académique			NEANT

---

<sup>1</sup> Le tableau de concordance n'a aucune portée pédagogique, particulièrement en termes de valorisation des acquis. La concordance vise à maintenir les effets de droits de subventionnement de la formation et les droits statutaires des membres du personnel, malgré la transformation de la section ou de l'unité d'enseignement.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**Introduction aux théories et pratiques de l'orientation scolaire et  
académique**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION**

**CODE : 983221U36D1**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2022,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **Introduction aux théories et pratiques de l'orientation scolaire et académique**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de se familiariser avec les théories et formes d'intervention en sciences de l'orientation ;
- ◆ de comprendre et d'analyser le fondement conceptuel qui sous-tend les situations professionnelles relevant de l'orientation scolaire et académique ;
- ◆ de situer la pertinence de l'orientation dans le contexte historique des évolutions éducatives et les contextes sociétaux.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

- ◆ gérer un groupe-classe en tenant compte des caractéristiques du public cible, des aspects relationnels et communicationnels ;
- ◆ mettre en œuvre des activités d'enseignement et d'apprentissage variées en ayant recours à des méthodologies et à des ressources adaptées, en faisant référence à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux et en plaçant l'apprenant dans des situations porteuses de sens, lui permettant de développer et d'intégrer des compétences ;
- ◆ évaluer des acquis d'apprentissage d'activités menées ;
- ◆ porter un regard réflexif sur sa pratique d'enseignant, de chargé de cours, de formateur et sur les points à améliorer au travers des axes didactique, socio psychopédagogique, communicationnel et relationnel.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Être porteur d'un titre de l'enseignement supérieur permettant d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement.

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

- ◆ de définir et d'illustrer les principes et les fondements théoriques de deux principales formes d'intervention en sciences de l'orientation ;
- ◆ de porter sur elles un regard critique et argumenté, en les réinscrivant dans leur contexte.

**Pour la détermination du degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable de/d' :

- ◆ s'approprier le cadre dans lequel s'inscrit l'orientation scolaire et/ou académique (juridique, pédagogique, institutionnel) ;
- ◆ distinguer les approches adéquationnistes, développementales, sociocognitives, constructivistes, etc. ;
- ◆ expliciter et illustrer les notions centrales qui sous-tendent ces différentes approches (notions de psychologie différentielle, notions de psychologie du développement, théorie de la circonscription et du compromis, l'agent actif avec ses représentations et ses croyances, le sens de la vie et du travail dans un monde en changement, etc.) ;
- ◆ reconnaître les sources, facteurs et processus favorisant (ou entravant) les différentes formes d'intervention ;
- ◆ réinscrire ces différentes approches dans un cadre qui leur donne sens (personnalité, intérêts professionnels, compétences et valeurs ; réflexion sur l'adolescence ; sentiment d'efficacité personnelle, attentes de résultats et buts ; insertion dans des formes dominantes d'organisation et d'échange du travail ; projets de vie et grands défis sociétaux, etc.) ;
- ◆ porter un regard critique sur ces approches.

### 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

### 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Introduction aux théories et pratiques de l'orientation scolaire et académique	CT	B	40
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	10
<b>Total des périodes</b>			<b>50</b>

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**Maîtrise et traitement de l'information en orientation scolaire et  
académique**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION**

**CODE : 983222U36D1**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2022,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **Maîtrise et traitement de l'information en orientation scolaire et académique**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'exploiter les sources d'information sur la formation, les dispositifs expérientiels (stages, mobilité, bénévolat) et l'emploi ;
- ◆ de développer des habiletés relatives à la structuration de l'information sur les études, professions et les modalités d'accès ;
- ◆ d'utiliser des outils de veille et de recherche documentaire ;
- ◆ de développer un regard critique sur les informations recueillies.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

- ◆ gérer un groupe-classe en tenant compte des caractéristiques du public cible, des aspects relationnels et communicationnels ;
- ◆ mettre en œuvre des activités d'enseignement et d'apprentissage variées en ayant recours à des méthodologies et à des ressources adaptées, en faisant référence à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux et en plaçant l'apprenant dans des situations porteuses de sens, lui permettant de développer et d'intégrer des compétences ;
- ◆ évaluer des acquis d'apprentissage d'activités menées ;
- ◆ porter un regard réflexif sur sa pratique d'enseignant, de chargé de cours, de formateur et sur les points à améliorer au travers des axes didactique, socio psychopédagogique, communicationnel et relationnel.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Être porteur d'un titre de l'enseignement supérieur permettant d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement.

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*Au départ d'une situation relative à l'orientation scolaire ou académique issue de la vie professionnelle courante d'/de:*

- ◆ rechercher des informations à partir des sources de référence fiables et actualisées ;
- ◆ utiliser des outils de référence numériques ou du type « guide de l'enseignement » ;
- ◆ établir des liens entre parcours de formation possibles et professions ;
- ◆ structurer l'information recueillie et la communiquer de façon différenciée, en fonction des besoins de l'élève ;
- ◆ proposer une approche critique afin de déconstruire les stéréotypes.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable d'/de :

- ◆ décrire le paysage de la formation : la structure de l'enseignement, l'offre de formation et le cadre légal ;
- ◆ analyser les évolutions des conditions et des contextes du marché du travail (mobilité, flexibilité, compétence langagière, etc.), les acteurs de l'emploi, les enjeux sociétaux et de développement durable ;
- ◆ inventorier les statuts de l'étudiant (job étudiant, bénévolat, stages, travail au pair, allocations, finançaibilité, etc.) ;
- ◆ intégrer dans sa réflexion la dimension internationale dont la mobilité et les conditions de faisabilité ;
- ◆ rechercher des informations sur les études et professions à partir de sources de référence fiables et actualisées ;
- ◆ utiliser des outils numériques d'information et d'aide à l'orientation ;
- ◆ expérimenter des supports de l'accompagnement du parcours de l'apprenant (mentorat, portfolio, carnet de bord, supports numériques, etc.) ;
- ◆ repérer des représentations, stéréotypes, préjugés et biais, dans une perspective d'aide à l'orientation ;

- ♦ structurer l'information en vue de la communiquer efficacement à l'apprenant, dans une dynamique de complémentarité entre son développement personnel et sa socialisation.

## 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Maîtrise et traitement de l'information en orientation scolaire et académique	CT	B	40
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	10
<b>Total des périodes</b>			<b>50</b>

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**Pratiques de l'orientation scolaire et académique**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION**

**CODE : 983223U36D1**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2022,  
sur avis conforme du Conseil général**

# Pratiques de l'orientation scolaire et académique

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender les transitions vocationnelles, de l'enfance à l'âge adulte ;
- ◆ de différencier les pratiques selon les âges de la vie, les rythmes d'apprentissage, les besoins de chacun ;
- ◆ d'adapter son langage et les dispositifs d'orientation à la spécificité des apprenants ;
- ◆ d'intégrer l'influence de l'environnement et du contexte sur le processus d'orientation.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

- ◆ gérer un groupe-classe en tenant compte des caractéristiques du public cible, des aspects relationnels et communicationnels ;
- ◆ mettre en œuvre des activités d'enseignement et d'apprentissage variées en ayant recours à des méthodologies et à des ressources adaptées, en faisant référence à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux et en plaçant l'apprenant dans des situations porteuses de sens, lui permettant de développer et d'intégrer des compétences ;
- ◆ évaluer des acquis d'apprentissage d'activités menées ;
- ◆ porter un regard réflexif sur sa pratique d'enseignant, de chargé de cours, de formateur et les points à améliorer au travers des axes didactique, socio psychopédagogique, communicationnel et relationnel.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Être porteur d'un titre de l'enseignement supérieur permettant d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement.

### **3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*Au départ d'une situation relative à l'orientation scolaire ou académique issue de la vie professionnelle courante :*

- ◆ de situer la démarche d'orientation de l'apprenant concerné en fonction de son contexte et de ses caractéristiques ;
- ◆ de relier la problématique de l'orientation à l'environnement de l'apprenant concerné ;
- ◆ d'adapter son discours et sa démarche en fonction de l'apprenant concerné.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

### **4. PROGRAMME**

L'étudiant sera capable d'/de:

- ◆ situer les besoins relatifs à l'orientation scolaire ou académique dans un processus continu, en fonction des âges de la vie (connaissance de soi, facteurs limitants, motivation intrinsèque et extrinsèque) ;
- ◆ prendre en compte les dimensions psychologique, médicale, sociale, culturelle de l'apprenant, dans l'optique d'une pratique différenciée et adaptée aux besoins, rythmes et potentialités de chacun dans le processus d'orientation ;
- ◆ expliciter l'influence de l'environnement de l'apprenant (milieu socio-économique, trajectoires migratoires, cadre familial, etc.) dans le processus d'orientation.

### **5. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

### **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

### **7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Pratiques de l'orientation scolaire et académique	CT	B	32
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	8
<b>Total des périodes</b>			<b>40</b>

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**Techniques d'aide à l'orientation scolaire et académique**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION**

**CODE : 983224U36D1**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2022,  
sur avis conforme du Conseil général**

# Techniques d'aide à l'orientation scolaire et académique

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'initier aux techniques d'entretien ;
- ◆ d'appréhender les techniques narratives, créatives, projectives et d'animation des groupes restreints ;
- ◆ d'adapter sa pratique aux spécificités des apprenants ;
- ◆ de développer des pratiques d'orientation différenciée.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

- ◆ gérer un groupe-classe en tenant compte des caractéristiques du public cible, des aspects relationnels et communicationnels ;
- ◆ mettre en œuvre des activités d'enseignement et d'apprentissage variées en ayant recours à des méthodologies et à des ressources adaptées, en faisant référence à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux et en plaçant l'apprenant dans des situations porteuses de sens, lui permettant de développer et d'intégrer des compétences ;
- ◆ évaluer des acquis d'apprentissage d'activités menées ;
- ◆ porter un regard réflexif sur sa pratique d'enseignant, de chargé de cours, de formateur et les points à améliorer au travers des axes didactique, socio psychopédagogique, communicationnel et relationnel.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Être porteur d'un titre de l'enseignement supérieur permettant d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement.

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*Sur base d'une situation relative à l'orientation scolaire ou académique, tenant compte du contexte, des besoins du public, de ses caractéristiques et de ses spécificités :*

- ◆ d'élaborer un dispositif intégrant des techniques adaptées d'aide à l'orientation ;
- ◆ d'en proposer une adaptation en fonction de l'évolution de la situation ou en tenant compte des caractéristiques d'autres publics ;
- ◆ de justifier ses choix d'intervention.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable d'/de:

- ◆ caractériser les actions de l'orientation en fonction de leurs objectifs (exemples : connaissance de soi, découverte des métiers, entretiens-conseils, sensibilisation aux processus d'orientation, intégration de l'éducation au choix dans l'enseignement des disciplines, construction d'un projet, aide à la prise de conscience des facteurs de réussite et de motivation, choix des filières et études, etc.) ;
- ◆ animer des groupes restreints, en :
  - posant un cadre sécurisant pour les apprenants ;
  - analysant les principaux phénomènes qui s'y produisent (leadership, membership, etc.) ;
  - adoptant une posture adaptée aux expériences de la vie en groupe (postures d'animation, éthique, garantie du climat de groupe, communication dans le groupe) ;
  - travaillant les représentations au sein d'un groupe ;
  - faisant recours, s'il échet, aux pratiques ludopédagogiques ;
- ◆ expérimenter, pour des entretiens individuels ou des animations collectives, des outils d'aide à l'orientation et les techniques narratives, projectives et créatives.

## 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Techniques d'aide à l'orientation scolaire et académique	CT	B	48
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	12
<b>Total des périodes</b>			<b>60</b>

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**Méthodologie de l'intervention en orientation dans le cadre  
scolaire et académique**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION**

**CODE : 983225U36D1**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2022,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **Méthodologie de l'intervention en orientation dans le cadre scolaire et académique**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de situer son intervention au sein d'un projet pédagogique d'établissement ;
- ◆ d'adopter une approche participative dans la définition des objectifs du projet lié à l'orientation ;
- ◆ d'acquérir des principes d'organisation et d'évaluation de projet en orientation ;
- ◆ d'apprécier la capacité des apprenants à s'orienter.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

- ◆ gérer un groupe-classe en tenant compte des caractéristiques du public cible, des aspects relationnels et communicationnels ;
- ◆ mettre en œuvre des activités d'enseignement et d'apprentissage variées en ayant recours à des méthodologies et à des ressources adaptées, en faisant référence à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux et en plaçant l'apprenant dans des situations porteuses de sens, lui permettant de développer et d'intégrer des compétences ;
- ◆ évaluer des acquis d'apprentissage d'activités menées ;
- ◆ porter un regard réflexif sur sa pratique d'enseignant, de chargé de cours, de formateur et les points à améliorer au travers des axes didactique, socio psychopédagogique, communicationnel et relationnel.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Être porteur d'un titre de l'enseignement supérieur permettant d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement.

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*A partir des repères de la notion de projet lié à l'éducation aux choix ou à l'approche orientante :*

- ◆ de concevoir un projet d'éducation à l'orientation en milieu scolaire ou académique ;
- ◆ de concevoir des activités adaptées, transversales et interdisciplinaires ;
- ◆ d'insérer la dimension de l'orientation dans les disciplines ;
- ◆ de concevoir une évaluation des compétences développées par les apprenants relative à leur orientation ;
- ◆ d'intégrer une démarche d'évaluation participative dans le projet.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*Sur base de situations relatives à l'orientation scolaire ou académique, tenant compte du contexte, des besoins du public, de ses caractéristiques et de ses spécificités, en lien avec un projet d'établissement d'/de :*

- ◆ explorer la dimension de projet et de structure (rôle des acteurs, gestion des ressources humaines, communication, évaluation etc.) ;
- ◆ s'entraîner à la mise en œuvre des concepts de l'éducation aux choix ou de l'approche orientante, en :
  - se dotant de repères méthodologiques ;
  - concevant et optimisant des activités d'éducation à l'orientation ;
  - explorant, dans et hors des cours, les phases d'exploration de la connaissance de soi, de l'exploration des formations, du monde du travail et des professions, ainsi que des ateliers centrés sur la cristallisation, sur l'émergence de projets, sur l'engagement et la mise en action ;
  - évaluant la capacité des apprenants à s'orienter
- ◆ développer une approche « qualité » en orientation, en appliquant :
  - une démarche d'évaluation de son intervention par les participants ;
  - une méthodologie d'élaboration de rapports d'activités sur base d'indicateurs.

## 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Méthodologie de l'intervention en orientation dans le cadre scolaire et académique	CT	F	48
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	12
<b>Total des périodes</b>			<b>60</b>

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**Coopération et travail en réseau dans le cadre de l'orientation  
scolaire et académique**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION**

**CODE : 983226U36D1**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2022,  
sur avis conforme du Conseil général**

# Coopération et travail en réseau dans le cadre de l'orientation scolaire et académique

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

## 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de mettre en place un travail collaboratif entre enseignants, agents PMS et partenaires extérieurs en vue de construire un projet d'orientation ;
- ◆ d'insuffler une dynamique au sein de la communauté scolaire ou académique afin de la rendre sensible à l'éducation à l'orientation ;
- ◆ d'inscrire son travail dans une approche éthique et déontologique.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

- ◆ gérer un groupe-classe en tenant compte des caractéristiques du public cible, des aspects relationnels et communicationnels ;
- ◆ mettre en œuvre des activités d'enseignement et d'apprentissage variées en ayant recours à des méthodologies et à des ressources adaptées, en faisant référence à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux et en plaçant l'apprenant dans des situations porteuses de sens, lui permettant de développer et d'intégrer des compétences ;
- ◆ évaluer des acquis d'apprentissage d'activités menées ;
- ◆ porter un regard réflexif sur sa pratique d'enseignant, de chargé de cours, de formateur et les points à améliorer au travers des axes didactique, socio psychopédagogique, communicationnel et relationnel.

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Être porteur d'un titre de l'enseignement supérieur permettant d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement.

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*Sur base d'une situation relative à l'orientation scolaire ou académique ;*

*tenant compte du contexte, des besoins du public, de ses caractéristiques et de ses spécificités, en lien avec un projet d'établissement ;*

*dans le respect des cadres légaux, éthiques et déontologiques :*

- ◆ de présenter un projet de mise en œuvre d'une concertation entre acteurs de différentes disciplines qui pratiquent l'orientation ;
- ◆ de concevoir des interventions transversales, cohérentes et complémentaires, en collaboration avec des acteurs (internes ou externes), en fonction de leur expertise.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*Sur base de situations relatives à l'orientation scolaire ou académique ;*

*tenant compte du contexte, des besoins du public, de ses caractéristiques et de ses spécificités, en lien avec un projet d'établissement ;*

*dans le respect des cadres légaux, éthiques et déontologiques d'/de :*

- ◆ identifier et de décrire les acteurs et organismes impliqués, afin de définir les modalités d'une collaboration possible, dans un périmètre d'action spécifique à l'orientation ;
- ◆ se situer en tant qu'acteur face à d'autres acteurs, en veillant à associer les apprenants et/ou les parents à la réflexion ;
- ◆ expliciter les liens entre la démarche d'orientation et les principes éthiques liés à l'accompagnement (secret professionnel, non-directivité, etc.) ;
- ◆ expérimenter des dispositifs favorisant le dialogue multidisciplinaire et la collaboration pédagogique dans des questions ayant trait à l'orientation.

## 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Coopération et travail en réseau dans le cadre de l'orientation scolaire et académique	CT	B	40
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	10
<b>Total des périodes</b>			<b>50</b>

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**Epreuve intégrée : certificat en orientation scolaire et académique**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION**

**CODE : 983220U36D1**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2022,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **Epreuve intégrée : certificat en orientation scolaire et académique**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de mettre en place un dispositif d'approche orientante ou d'éducation au choix ;
- ◆ de motiver ses choix en intégrant les différentes dimensions : pédagogique, relationnelle, technique, déontologique et réglementaire ;
- ◆ de poser une réflexion critique sur le dispositif mis en place.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

Sans objet

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*A partir d'une situation professionnelle ayant trait à l'orientation en milieu scolaire ou académique, dans le respect des cadres légaux, éthiques et déontologiques, en faisant preuve de neutralité, de respect, d'ouverture et d'intérêt envers les différences, en tenant compte du public concerné, en lien avec le projet de l'établissement, dans le respect des consignes données par le chargé de cours,*

- ◆ d'évaluer de manière critique la situation où s'inscrit le dispositif d'orientation scolaire ou académique ;
- ◆ de concevoir des actions en orientation ;
- ◆ de mettre en œuvre des dispositifs d'éducation à l'orientation ;
- ◆ d'introduire l'éducation à l'orientation au sein des équipes éducatives ;
- ◆ d'évaluer l'impact des interventions en orientation.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

*A partir d'une situation professionnelle ayant trait à l'orientation en milieu scolaire ou académique, dans le respect des cadres légaux, éthiques et déontologiques, en faisant preuve de neutralité, de respect, d'ouverture et d'intérêt envers les différences, en tenant compte du public concerné, en lien avec le projet de l'établissement, dans le respect des consignes données par le chargé de cours,*

- ◆ d'élaborer une proposition de dispositif, circonscrite et critique, portant sur un projet d'orientation :
  - analyser le contexte, les ressources disponibles, les demandes, les spécificités du public,
  - en déduire d'hypothétiques besoins exprimés ou sous-jacents,
  - suggérer des pistes de réponse à des besoins identifiés,
  - analyser le projet à la lumière de références scientifiques,
  - développer une réflexion critique sur son travail ;
- ◆ de proposer une analyse réflexive sur sa pratique professionnelle et les compétences professionnelles acquises et/ou à acquérir et des moyens à mettre en œuvre ;
- ◆ de préparer une présentation écrite et orale de ce dispositif :
  - les arguments qui justifient ses choix en tenant compte du contexte, des spécificités des apprenants, de son expérience,
  - les liens avec les apports théoriques, pratiques et méthodologiques de la formation,
  - ses connaissances et les techniques propres au sujet traité ;
- ◆ d'évaluer, avec le chargé de cours et/ou une personne ressource, la valeur de son travail pour remédier, s'il y a lieu, aux lacunes autant sur le plan du contenu que des pistes développées.

### 4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le chargé de cours, au travers de séances collectives et/ou individuelles :

- ◆ établit un cadre précis de consignes pour la réalisation du travail ;
- ◆ communique aux étudiants les exigences du travail de fin d'études et les critères de réussite ;
- ◆ guide l'étudiant dans le choix de l'objet précis de son travail d'épreuve intégrée ;
- ◆ valide le projet de travail ;
- ◆ assure le suivi de l'étudiant pour favoriser la mise en œuvre de ses capacités d'autoévaluation ;
- ◆ encourage chez l'étudiant la réflexion critique ;
- ◆ favorise chez l'étudiant le développement de l'identité et des compétences professionnelles en orientation ;
- ◆ vérifie l'état d'avancement des travaux, le respect des consignes relatives au travail de fin d'études ;
- ◆ réoriente le travail en cas de besoin ;
- ◆ donne des conseils sur la présentation orale de l'épreuve.

## 5. CHARGÉS DE COURS

Un enseignant ou un expert. L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT :

### Code U

7.1. Etudiant : 40 périodes Z

### 7.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Préparation de l'épreuve intégrée de conseiller en orientation scolaire et académique	CT	I	6
Epreuve intégrée du « Certificat en orientation scolaire et académique »	CT	I	2
Total des périodes			8